

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
CADASTRE MINIER

Téléphone : 015 162618  
Facsimile :  
Email : [info@cami.cd](mailto:info@cami.cd)  
Website : [www.cami.cd](http://www.cami.cd)



**DIRECTION GENERALE**

Croisement des Avenues Mpolo Maurice et  
Kasa-Vubu, GOMBE  
N° Impôt : A0700326N  
BP 7987, Kin 1  
KINSHASA

Kinshasa, le **19 JAN 2018**

N° Réf. CAMI/DA/DG/ **044** /2018.

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines  
à KINSHASA/GOMBE

-----  
A Monsieur Pol HUART  
Rue Blancart N° 22  
7030 Saint Symphorien  
Mons/BELGIQUE

Objet : **Accusé de réception**  
Réf. : V/L N°PH-068-17

Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre susréféréncée du 15 décembre 2017 portant transmission du jugement RCE 1260 du Tribunal de Commerce de Kinshasa/Matete ainsi que ses annexes et vous en remercions.

Y donnant suite, il nous revient de l'analyse attentive, particulièrement du jugement pré-rappelé rendu en date du 13 novembre 2017, que les parties en cause dans cette affaire sont Monsieur Pol HUART (Demandeur), la société JEKA SARL (Défenderesse) et Monsieur Jean Pierre PLACHATA (Intervenant volontaire). A cet effet, le Cadastre Minier est, du moins à ce stade de la procédure, étranger à l'affaire dont ledit jugement a condamné la société JEKA SARL aux dommages et intérêts tout en l'enjoignant à vous céder trois Permis de Recherche identifiés à Banalia.

De tout ce qui précède, le Cadastre Minier est au regret, au stade actuel de la procédure, de ne pas réserver une suite favorable à votre requête pour mauvaise direction.

Veillez agréer, Monsieur l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Directeur Administratif empêché  
Jean-Marie KABALE KALONDE

Jean-Félix MUPANDE KAPWA

Directeur Financier



Directeur Général